



Victime d'une escroquerie à l'assurance, quel recours ?

Par **artlok**, le **28/07/2010** à **15:41**

Bonjour,

Je suis une victime d'une évidente escroquerie à l'assurance. On m'accusé à tort d'un délit de fuite suite au stationnement de ma voiture qui soit disant avait heurté un véhicule garé derrière moi et abimé son pare-choc et qu'un témoin a assisté à la scène.

Effectivement, je me trouvais à cet endroit à la date indiquée dans la plainte déposé au commissariat de police de cette petite ville, mais à aucun cas je ne suis pas responsable de dégâts. J'ai été contacté par l'assurance de la « victime », ensuite j'ai contacté mon assurance...etc,

Evidemment, j'étais contre tous ces faits et j'ai refusé tout arrangement à l'amiable. Ensuite j'ai été convoqué au commissariat de police de mon domicile, l'agent de police a bien pris ma déposition, vérifié s'il y avait des dégâts sur ma voiture (aucun) et m'a dit au cours de cette déposition que dans le dossier de la « victime » n'a pas vraiment d'éléments juridiquement recevables et que son témoin c'était sa compagne qui était assise dans la voiture avec lui pendant que je reculais avec ma voiture. Ensuite, l'agent de police a convoqué mon témoin qui se trouvait avec moi dans la voiture et qui a confirmé ma version de faits. J'avais également 2 autres témoins, mes amis qui étaient dans la 2e voiture garée à côté de moi. Ces 3 témoins ont bien rempli et envoyé leurs témoignages demandés par mon assurance confirmant ma version.

N'ayant plus aucune nouvelle depuis plus d'un mois (le « sinistre » remonte à 7 mois déjà), j'ai appelé mon assurance, évidemment la personne qui s'occupe d'habitude de mon dossier est en vacances pendant un mois et j'ai eu qqn d'autre qui à ma grande surprise m'avait informé que mes 3 témoignages ne valent pas grande chose car ce sont les gens que je connais et que le témoin de la « victime » c'est une personne de l'extérieur. Donc, son témoignage est plus important. (pour rappel – le policier m'a dit que c'était la compagne du conducteur – donc qui dois-je croire ?) et vu la situation ils vont régler à l'amiable toutes les

réparations demandées.

Quand je m'y suis opposé, il m'a dit que je pouvais leur faire un courrier, mais finalement ça ne sert pas à grande chose parce que ce sont eux qui décident s'il faut payer ou pas. Je veux rajouter juste que c'est la 3e personne que j'ai en ligne et à chaque fois c'est une autre version. Alors, je ne sais plus quoi faire, est-ce que j'ai un recours contre cette injustice? merci d'avance pour votre réponse, bonne journée